



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/12  
23 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir ci-joint à la Commission de statistique le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les plans d'évolution méthodologique élaborés par les équipes spéciales interinstitutions chargées respectivement des statistiques de l'industrie et du bâtiment, du commerce international, des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, de l'environnement, des finances, et par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

---

\* E/CN.3/1995/1.

Annexe

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES ACTIVITÉS STATISTIQUES  
DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE COORDINATION SUR LES  
PLANS D'ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE ÉLABORÉS PAR LES  
ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS CHARGÉES  
RESPECTIVEMENT DES STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET  
DU BÂTIMENT, DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES PRIX,  
Y COMPRIS LE PROGRAMME DE COMPARAISON INTERNATIONALE,  
DE L'ENVIRONNEMENT, DES FINANCES, ET PAR LE GROUPE  
DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ  
NATIONALE

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
I. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE ET DU BÂTIMENT . . . . .	3	3
II. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL . . . . .	4	3
III. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES PRIX, Y COMPRIS LE PROGRAMME DE COMPARAISON INTERNATIONALE . . . . .	5 - 14	4
A. Indice des prix à la consommation . . . . .	5 - 10	4
B. Méthodes fondées sur la parité des pouvoirs d'achat . . . . .	11 - 14	5
IV. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	15 - 18	6
V. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES FINANCES . . .	19 - 24	8
VI. GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR LA COMPTABILITÉ NATIONALE . . . . .	25	9
VII. QUESTIONS À EXAMINER . . . . .	26	10

## INTRODUCTION

1. À sa session extraordinaire tenue à New York du 11 au 15 avril 1994, la Commission de statistique a approuvé les travaux des huit équipes spéciales chargées respectivement de la comptabilité nationale, des statistiques de l'industrie et du bâtiment, des statistiques du commerce international, des statistiques des finances, des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, des statistiques de l'environnement, des statistiques des services et de l'évaluation de la pauvreté; la Commission a également demandé aux équipes de lui présenter leurs plans d'évolution méthodologiques.

2. Des informations complémentaires seront fournies verbalement à la Commission durant la session en cours.

I. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DE L'INDUSTRIE  
ET DU BÂTIMENT  
(Organisateur : Organisation de coopération et  
de développement économiques)

3. L'Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment a mené une enquête sur l'application et l'utilisation de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), notamment le passage à la CITI, Rev.3. L'Équipe spéciale proposera à la session en cours de la Commission de statistique, plusieurs activités de suivi afin d'aider les pays désireux d'adopter la CITI, Rev.3 et qui ont des questions d'ordre méthodologique.

II. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE  
INTERNATIONAL  
(Organisateur : Accord général sur les tarifs  
douaniers et le commerce)

4. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international a planifié les activités méthodologiques ci-après :

a) L'Équipe spéciale envisage d'établir un rapport sur la révision des concepts utilisés par l'ONU dans le domaine des statistiques du commerce international, qui sera soumis à la vingt-neuvième session de la Commission de statistique. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a déjà préparé le budget nécessaire pour payer les honoraires des consultants et couvrir une partie des frais afférents à la réunion d'un groupe d'experts chargé d'évaluer cette révision. D'autres organisations internationales ont été invitées à fournir une contribution financière. Il a été recommandé de mettre au point un manuel des statistiques afin d'aider à appliquer les concepts et définitions révisés et de faire participer les pays, notamment les autorités douanières, à cette opération. Lors de l'examen des concepts et définitions des statistiques du commerce international, il faudra tenir compte des nouvelles sources d'information, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), appliquée au commerce intrarégional des pays de la Communauté européenne, ainsi que du travail déjà effectué par d'autres organisations, comme l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT). Les débats sur les ajustements de nature à améliorer la

comparabilité internationale ont permis d'identifier de nombreux domaines nécessitant une clarification et un approfondissement des concepts et définitions;

b) Par ailleurs, la Division de statistique est en train de réviser la classification type pour le commerce international, Révision 3 (CTCI, Rev.3) dans le cadre de la révision du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH 96), qui entrera en vigueur le 1er janvier 1996. La révision de la CTCI, Rev.3 est également examinée à la session en cours, au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé "Statistiques du commerce international" (voir E/CN.3/1995/5 et Add.1);

c) EUROSTAT a procédé en 1994 à l'examen et, le cas échéant, à la révision des concepts et définitions des statistiques de la Communauté en matière de commerce international.

III. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES PRIX, Y COMPRIS  
LE PROGRAMME DE COMPARAISON INTERNATIONALE  
(Organisateur : Office statistique des Communautés  
européennes)

A. Indice des prix à la consommation

5. EUROSTAT mène actuellement un projet d'harmonisation des méthodes d'établissement de l'indice des prix à la consommation (IPC) parmi les États membres de la Communauté européenne et les États qui aspirent à en faire partie. La convergence des taux d'inflation, calculée d'après les IPC, est l'un des quatre critères de convergence nécessaires à l'établissement d'une Union économique monétaire, prévus dans le Traité de Maastricht sur l'Union européenne. Il importe donc de faire en sorte que les comparaisons de l'inflation des prix nationaux à la consommation se fassent sur les mêmes bases méthodologiques.

6. Il s'agit d'établir des directives concernant tous les domaines importants de l'établissement de l'IPC. Ces directives feront l'objet d'un texte juridique qui aura force exécutoire dans l'ensemble de la Communauté européenne. Les directeurs généraux des offices nationaux de statistique ont décidé de procéder en deux étapes. La première consistera à établir un règlement-cadre du Conseil européen qui constituera la base juridique nécessaire à l'établissement des législations nationales; ce règlement définira le cadre général des directives techniques. La deuxième étape consistera à établir un ou plusieurs instruments juridiques définissant, de façon aussi précise qu'il sera nécessaire, les différents aspects techniques de l'établissement de l'IPC qui nécessitent une harmonisation.

7. Un groupe de travail technique a été créé en 1993 pour entreprendre cette tâche en étroite coopération avec tous les États membres de la Communauté européenne et les organisations concernées. Les organismes internationaux suivants ont été invités aux réunions du groupe de travail : Commission économique pour l'Europe (CEE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Bureau international du Travail (BIT), Institut monétaire européen (IME) et Association européenne de libre-échange (AELE). Une grande

partie du travail technique détaillé est prise en charge par des sous-groupes du groupe de travail chargés de certaines questions comme la formule, les méthodes de pesée et l'ajustement de la qualité. À ce jour, le groupe de travail a tenu quatre réunions et les sous-groupes en ont tenu huit.

8. Sous réserve de l'accord des directeurs généraux, le règlement-cadre sera officiellement proposé au Conseil européen avant la fin de 1994 pour adoption au milieu de 1995. Entre-temps, le travail technique se poursuivra.

9. Les États membres de la Communauté européenne ne seront pas tenus de remplacer leurs IPC officiels par la version harmonisée. Les indices harmonisés seront conçus avant tout pour faciliter la comparaison internationale de l'inflation des prix à la consommation; ils ne sont donc pas nécessairement utilisables à des fins nationales, comme par exemple l'indexation des salaires.

10. Conformément aux recommandations du BIT, les indices harmonisés ne tiendront pas compte des dépenses de logement des propriétaires occupants, bien qu'il soit possible qu'un travail soit ultérieurement entrepris pour intégrer cet aspect de la consommation d'une manière techniquement valable et de nature à éviter de fausser les comparaisons.

#### B. Méthodes fondées sur la parité des pouvoirs d'achat

11. En collaboration avec l'OCDE, EUROSTAT coordonne le travail du Programme européen de comparaison (Groupe I). Le nouveau système consistant à réaliser des enquêtes mobiles sur les prix à période de trois ans est maintenant bien rodé; une attention particulière est actuellement accordée aux questions pratiques liées à la collecte des données afin d'améliorer la qualité des résultats.

12. Des études méthodologiques sont actuellement réalisées dans les domaines des loyers fictifs et de la consommation générale des administrations publiques. Les travaux portant sur l'amélioration méthodologique dans le domaine des services de santé et d'éducation ont été suspendus au profit d'autres priorités.

13. Avec la création de l'espace économique européen en 1994, plusieurs États membres de l'OCDE sont passés du groupe de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) de l'OCDE au groupe d'EUROSTAT. Par ailleurs, Malte a présenté sa candidature au groupe EUROSTAT.

14. Comme il y est statutairement tenu, EUROSTAT consacre également d'importantes ressources à un aspect particulier de l'application de la PPA, à savoir le calcul des coefficients d'ajustement des salaires du personnel de la Communauté européenne en poste à travers le monde. Cette partie du travail d'EUROSTAT a récemment été minutieusement examinée, et a fait l'objet d'un rapport sur la méthodologie utilisée qui a été présenté au Conseil européen par la Commission.

IV. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT  
(Organisateur : Division de statistique du Secrétariat  
de l'ONU)

15. L'Équipe spéciale des statistiques de l'environnement axera son travail sur la mise au point de concepts et méthodes harmonisés en matière de statistiques de l'environnement et leur adaptation aux besoins et aux conditions des pays en développement, avec les objectifs suivants :

a) Mise au point de directives internationales sur les concepts et méthodes relatifs à certains domaines des statistiques de l'environnement, notamment les statistiques sur les déchets; les statistiques sur la faune, la flore et l'habitat et les statistiques sur les produits chimiques dans l'environnement (CEE en collaboration avec EUROSTAT, 1996);

b) Établissement d'un rapport technique sur les concepts, les définitions et les classifications des données urbaines [Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)];

c) Mise au point de manuels et de directives pour la surveillance de la pollution [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation mondiale de la santé (OMS)] coordonnés dans le cadre du système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS/PNUE);

d) Activités conjointes de l'OCDE et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les directives et les méthodologies relatives aux inventaires nationaux des gaz à effet de serre (OCDE);

e) Mise au point de manuels régionaux de statistiques de l'environnement, en coordination avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et en utilisant ses méthodologies (Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et Division de statistique du Secrétariat de l'ONU);

f) Mise au point d'un glossaire de statistiques de l'environnement (Division de statistique, du Secrétariat de l'ONU, en collaboration avec le Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement, 1995);

g) Mise en place d'un mécanisme de traduction pour corrélérer les nomenclatures relatives à la couverture végétale et à l'aménagement du territoire, en mettant notamment l'accent sur l'établissement de définitions internationalement acceptées (PNUE et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); début des activités à la fin de 1995 ou au début de 1996).

16. L'Équipe spéciale axera également son travail sur la mise au point d'indicateurs de l'environnement et du développement durable en menant les actions suivantes :

a) Établissement d'une liste provisoire d'indicateurs du développement durable qui sera présentée à la troisième session de la Commission du développement durable (Département de la coordination des politiques et du développement durable et Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, avec l'appui des organisations et des Gouvernements, 1995);

b) Mise au point d'un manuel des indicateurs de l'environnement, indiquant les concepts, les méthodes de préparation, les classifications, les sources de données et la tabulation des données (Division de statistique, 1997);

c) Établissement d'un rapport sur la mise au point et l'utilisation des indicateurs de l'hygiène du milieu (OMS);

d) Mise au point d'une série d'indicateurs de base sur l'environnement (FAO, 1995).

17. L'Équipe spéciale s'attachera également à mettre au point des concepts et méthodes normalisés pour la comptabilité de l'environnement en se fondant sur la recherche et l'expérience des pays et en menant les actions suivantes :

a) Études concernant les comptes de ressources naturelles : stocks et utilisation des ressources naturelles (OCDE);

b) Études concernant les comptes de l'environnement : stocks et utilisation des ressources naturelles et des polluants (CEE);

c) Élaboration d'un manuel de formation sur les comptes de l'environnement et des ressources naturelles (Division de statistique, PNUÉ, 1997);

d) Élaboration d'un manuel sur les comptes de l'environnement régional (Division de statistique, 1997);

e) Mise au point de directives régissant les comptes de l'environnement pour l'Afrique (CEA);

f) Élaboration d'un manuel sur les comptes de l'environnement et des ressources naturelles pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

18. L'Équipe spéciale mettra également l'accent sur la recherche dans le domaine de l'utilisation des comptes de l'environnement dans la planification et l'élaboration des politiques, en menant les actions suivantes :

a) Préparation d'une analyse et établissement d'un rapport sur l'utilisation par les pays des indicateurs de comptabilité adaptés à l'environnement (Division de statistique, 1995/96);

b) Étude sur l'utilisation de la comptabilité et des indicateurs de l'environnement pour l'élaboration des politiques (EUROSTAT).

V. ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DES FINANCES  
(Organisateur : Fonds monétaire international)

19. En ce qui concerne la méthodologie dans le domaine des statistiques des finances, deux actions ont été menées : a) élaboration d'un manuel des statistiques monétaires et financières et b) révision d'un manuel de statistiques des finances publiques<sup>1</sup>.

20. La rédaction d'un manuel des statistiques monétaires et financières est en cours; ce manuel complétera les autres méthodes statistiques du Fonds monétaire international (FMI). Ce manuel, tout comme les autres méthodes, sera dans la mesure du possible harmonisé avec le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993). Il s'adresse à la fois aux utilisateurs et aux statisticiens.

21. La rédaction du texte a fait suite à des travaux de recherche méthodologique destinés à évaluer les utilisations pour les besoins d'élaboration des politiques et d'analyse des statistiques monétaires et financières ainsi que les besoins des statisticiens. Un document de synthèse annoté et détaillé a été rédigé et distribué en 1993, pour observations aux utilisateurs et aux statisticiens de tous les pays membres du FMI ainsi qu'aux organisations statistiques internationales; les réponses ayant été positives, la rédaction du manuel se poursuit dans le sens indiqué dans le document de synthèse.

22. Plusieurs chapitres ont déjà été rédigés et distribués, pour observations, aux pays membres et aux organisations internationales; les chapitres suivants seront distribués au fur et à mesure de leur parution. Les prochains mois seront dominés par le travail de rédaction, de révision et d'édition du texte, en fonction des observations reçues. Le projet devrait être achevé à la fin de 1995 et publié à la fin de 1996.

23. La mise au point d'un document de synthèse annoté d'une version révisée du Manuel de statistiques de finances publiques devait commencer à la fin de 1994; ce document devrait être distribué, pour observations, au milieu de 1995. La nécessité d'entreprendre ce travail en ce moment répond à deux considérations. D'une part, plusieurs sujets, notamment les arriérés, les dons en nature et les opérations parafiscales, qui avaient été abordés superficiellement dans le manuel initial, ont pris de l'importance depuis sa publication. En outre, à mesure que davantage de gouvernements adoptent le système de comptabilité d'exercice, tout au moins pour certaines opérations, il faudra revoir la primauté accordée à la comptabilité de caisse dans le système de statistiques des finances publiques. D'autre part, la publication du SCN de 1993 constitue l'occasion d'harmoniser davantage le système de statistiques des finances publiques et les systèmes nationaux.

24. Les pays membres du FMI et la communauté statistique internationale devraient participer étroitement à ce processus de révision.

VI. GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS SUR  
LA COMPTABILITÉ NATIONALE

25. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a fait état des activités ci-après :

a) EUROSTAT est en train d'examiner, en collaboration avec un consultant, les méthodologies et les pratiques nationales actuelles en vue de mettre au point une comptabilité nationale écologique. EUROSTAT participe également à une recherche continue sur les biens de consommation durables;

b) En collaboration avec le Bureau of Labor Statistics des États-Unis d'Amérique, le FMI est en train d'examiner la question du calcul des services d'intermédiation financière mesurés indirectement, en utilisant les taux de référence et des indicateurs pondérés de la monnaie. Il étudie également les effets de l'amélioration de la comptabilité nationale conformément au travail technique actuellement réalisé sur les prix à la production et à la consommation;

c) L'OCDE est sur le point d'engager un consultant pour rédiger un manuel sur la comptabilité de l'inflation; ce travail devrait être achevé à la fin du mois de mars 1995 et la version finale devrait être prête à la fin juin 1995. Le FMI fournira à l'OCDE les rapports de missions émanant des pays de l'ex-URSS, en particulier les rapports sur la question de la définition des prix des biens devant être livrés ultérieurement. L'OCDE participe aussi à un projet de recherche sur l'évaluation de la production des ménages dans le cadre de la comptabilité nationale et poursuit les travaux de recherche en vue d'élaborer les méthodes nécessaires à la comptabilisation des effets de l'appauvrissement et de la dégradation de l'environnement dans le cadre du SCN de 1993;

d) La Division de statistique est en train de mettre la dernière main à un manuel du Système de comptabilité nationale destiné aux pays en transition qui doit être publié en 1995 sous réserve de l'accord des organismes membres du Groupe de travail intersecrétariats. La Division de statistique s'apprête à recruter un consultant chilien pour établir un répertoire des études réalisées en Amérique latine sur les problèmes de comptabilité liés au taux élevé d'inflation; ce consultant doit établir une synthèse pour compléter ce répertoire. La Division de statistique a réalisé des études et poursuivra ses recherches dans les domaines suivants : comptabilité des ressources humaines; comptes satellites intégrés; problèmes socio-économiques liés à la comptabilité nationale et modélisation;

e) La Banque mondiale est en train d'examiner deux aspects du Programme de comparaison internationale (PCI) : Utilisation des méthodes d'agrégation Ikle en remplacement des méthodes Eltetes, Kovecs et Sculz (EKS) ou Geary Khamis (GK), et recours à des méthodes rapides permettant d'utiliser les données disponibles sur les prix;

f) Les organismes membres du Groupe de travail intersecrétariats envisagent de prendre en charge la révision des quatre classifications fonctionnelles, à savoir la Classification de la consommation industrielle par objet, la Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP), la

Classification des finalités des institutions privées sans but lucratif (COPPI) et la Classification des dépenses des producteurs par objet. Le FMI est disposé à superviser la révision de la CFAP; il prendra contact avec les organismes intéressés pour recueillir leurs points de vue sur d'éventuelles révisions et leur transmettra un projet révisé pour observations. Il examinera également la possibilité d'utiliser la CFAP pour classer les dépenses des institutions sans but lucratif au service des ménages, ce qui éliminerait le recours à la COPPI. Par ailleurs, l'OCDE envisage de prendre la direction de la révision de la Classification de la consommation industrielle par objet et adoptera pour ce faire la procédure de révision/consultation prévue pour la CFAP. La Division de statistique entend quant à elle procéder à la révision de la Classification des dépenses des producteurs par objet; on considère toutefois que cette classification est moins importante que la Classification des fonctions des administrations publiques (CFPA) et la Classification de la consommation industrielle par objet.

#### VII. QUESTIONS À EXAMINER

26. Le Groupe de travail pourra examiner les plans méthodologique des équipes spéciales et fournir des directives complémentaires, le cas échéant.

#### Note

<sup>1</sup> Manuel de statistiques de finances publiques (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 1986).

-----